

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 2 juillet 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_066

OBJET : PLAN D'ADAPTATION AUX SERVICES PUBLICS DE LA VILLE LIÉ AUX VAGUES DE CHALEUR

L'an deux mil vingt quatre et le 02 juillet, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **26 juin 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Fabienne CABRERA donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Pascal LABADIE donne procuration à M. Idriss BENKHELOUF, M. Guénolé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Secrétaire de la séance : M. Florian DARCOS

Monsieur Marc CHAUVET expose :

La fréquence et l'intensité des vagues de chaleur sont des conséquences du changement climatique.

Dans un horizon proche 2021-2050, les projections en métropole montrent une hausse des températures moyennes et mettent en évidence la survenue de vagues de chaleur plus fréquentes, plus longues et plus intenses.

La chaleur a un impact très rapide sur l'état de santé des populations exposées et tout particulièrement l'état de santé des populations vulnérables à la chaleur qui peut se dégrader rapidement.

Ce « PLAN D'ADAPTATION AUX SERVICES PUBLICS DE LA VILLE LIÉ AUX VAGUES DE CHALEUR » tire les enseignements des années précédentes et propose des mesures d'urgence évolutives applicables à l'ensemble des services afin de mieux appréhender les périodes de chaleur.

Pour les agents il convient de s'assurer de la mise en œuvre de mesures selon les différents seuils de vigilance (Niveau 1 : Veille saisonnière ; Niveau 2 : Pic de chaleur / Épisode persistant de chaleur, Niveau 3 : Canicule, Niveau 4 : Canicule Extrême) permettant de limiter les effets de la chaleur sur les conditions d'exécution des missions.

Ce document a vocation à évoluer. Après cette première phase de test, un bilan sera réalisé en fin de saison estivale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code général de la fonction publique

VU l'article 2-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 fixant l'obligation des autorités territoriales en matière de protection des agents placés sous leur autorité

VU le décret n°2008-1382 du 19 décembre 2008, relatif à la protection des travailleurs exposés à des conditions climatiques particulières

VU la présentation à la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail en date du 29 mai 2024

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024

CONSIDÉRANT que l'autorité territoriale est tenue de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de tous les agents, un travail transversal avec l'ensemble des services est engagé pour proposer des adaptations de travail compatibles avec les contraintes de chacun.

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le « PLAN D'ADAPTATION AUX SERVICES PUBLICS DE LA VILLE LIÉ AUX VAGUES DE CHALEUR » annexé à la présente délibération.

| VOTANTS : 35 | | VOIX |
|--------------|----|------|
| Pour | 35 | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 2 juillet 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Florian DARCOS

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH

**PLAN
D'ADAPTATION
AUX SERVICES
PUBLICS DE LA
VILLE LIÉ AUX
VAGUES
DE CHALEUR**



**MAIRIE DE
BEGLES**

JUIN 2024



SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS

| | |
|---|-----|
| Contexte | p 4 |
| Définition des vagues de chaleur | p 5 |
| Les impacts sur la santé | p 6 |
| Personnes vulnérables à la chaleur | p 7 |
| Les recommandations sanitaires | p 8 |
| La mise en place du plan d'adaptation lié aux vagues de chaleur | p 9 |

ORGANISATION GÉNÉRALE APPLICABLE A L'ENSEMBLE DES SERVICES PAR NIVEAU DE VIGILANCE

| | |
|-----------------------------|------|
| Organisation Générale | p 11 |
|-----------------------------|------|

ORGANISATION SPECIFIQUE PAR SERVICE

| | |
|---|------|
| Petite enfance | p 13 |
| Education | p 14 |
| Cuisine Centrale | p 15 |
| CCAS | p 16 |
| CENSO | p 17 |
| Culture / MMM | p 18 |
| Bibliothèque | p 19 |
| Musée | p 20 |
| Chapitô | p 21 |
| Service des sports | p 22 |
| Prévention Médiation Tranquillité | p 23 |
| Agents hôtel de ville | p 24 |

TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

PROPOS INTRODUCTIFS

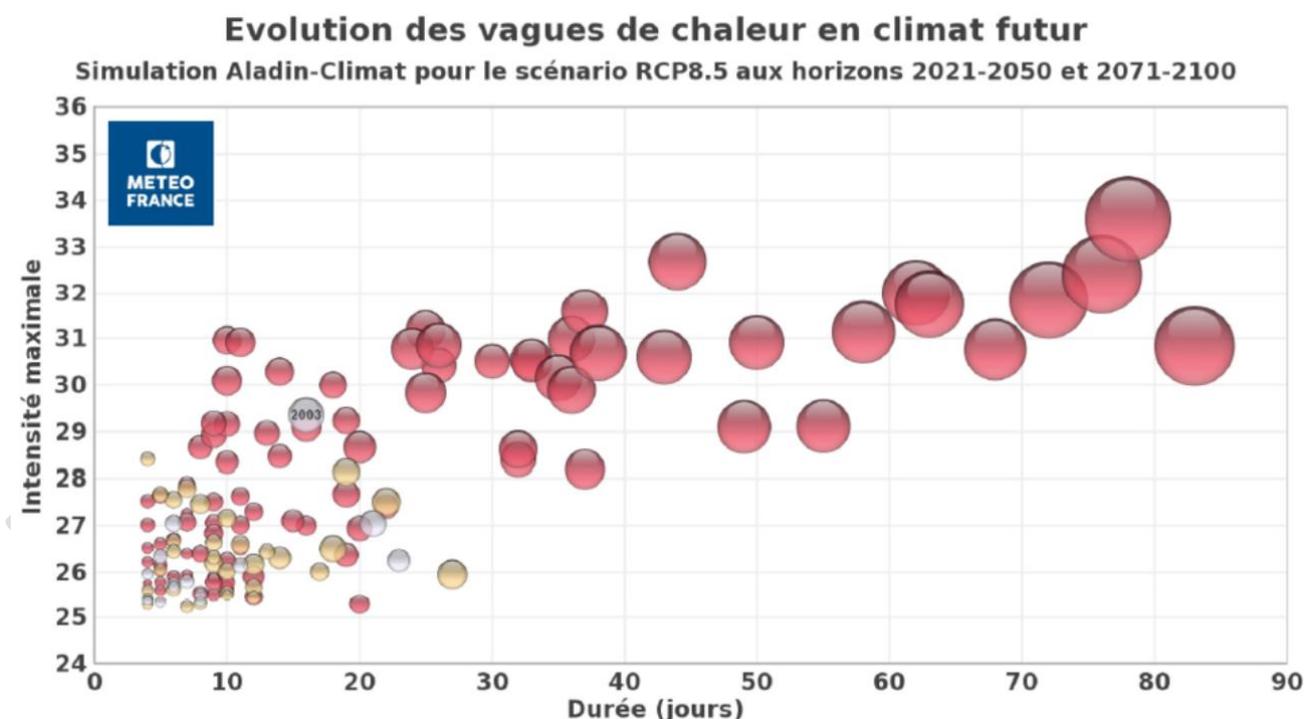
CONTEXTE

La fréquence et l'intensité des vagues de chaleur sont des conséquences du changement climatique.

Ainsi dans un horizon proche 2021-2050, les projections en métropole montrent une hausse des températures moyennes et mettent en évidence la survenue de vagues de chaleur plus fréquentes, plus longues et plus intenses.

La chaleur a un impact très rapide sur l'état de santé des populations exposées et tout particulièrement l'état de santé des populations vulnérables à la chaleur qui peut se dégrader rapidement.

Ce « PLAN D'ADAPTATION AUX SERVICES PUBLICS DE LA VILLE LIÉ AUX VAGUES DE CHALEUR » tire les enseignements des années précédentes et propose des mesures d'urgence évolutives applicables à l'ensemble des services afin de mieux appréhender les périodes de chaleur.



DÉFINITION DES VAGUES DE CHALEUR

Le terme « vague de chaleur » est un terme générique qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population.

La survenue d'une vague de chaleur est particulièrement renforcée au cours de la veille saisonnière qui s'étend **du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année.**

NIVEAU 1

VEILLE SAISONNIERE : activée du 1er juin au 15 septembre,
Correspond à la vérification des dispositifs opérationnels et une mise en place d'une surveillance météorologique et sanitaire particulière.

NIVEAU 2

PIC DE CHALEUR : Chaleur intense de courte durée (1ou 2 jours)

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR : Températures proches des seuils départementaux qui perdurent sur plus de trois jours.

NIVEAU 3

CANICULE : Période de chaleur intense dépassant les seuils départementaux durant trois jours et trois nuits consécutifs, déclenchée par le préfet avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

NIVEAU 4

CANICULE EXTREME : Canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux importants.

Le choix du passage d'un niveau de vigilance à un autre relève de l'expertise de Météo-France, c'est ensuite le préfet qui déclenche l'alerte auprès des acteurs territoriaux.

LES IMPACTS SUR LA SANTÉ



Le coup de chaleur

Le coup de chaleur peut survenir en cas d'exposition prolongée à des températures élevées, souvent associée à un effort physique modéré à intense, y compris pour des individus jeunes et en bonne santé. Il s'agit d'une urgence vitale, relativement rare mais mortelle dans 15 à 25% des cas.

Les signes d'alerte sont une température corporelle supérieure à 39° C, un pouls et une respiration rapides, des maux de tête, des nausées, des vomissements, une peau sèche, rouge et chaude, un comportement étrange pouvant aller jusqu'au délire, une perte de connaissance.

Il faut immédiatement appeler les secours (15 ou 112) et suivre leurs consignes.



L'effet de la chaleur sur l'organisme est immédiat et survient dès les premières augmentations de chaleur. Lorsqu'il est exposé à la chaleur le corps humain active des mécanismes de thermorégulation qui lui permettent de compenser l'augmentation de la température.

Il peut cependant arriver que ces mécanismes de thermorégulation soient débordés et que des pathologies liées à la chaleur se manifestent dont les principales sont les maux de tête, les nausées, les crampes musculaire et la déshydratation.

#VagueDeChaleur

Pendant une vague de chaleur : quels signaux d'alerte ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre supérieure à 38°C



Vertiges ou nausées



Propos incohérents



LES PERSONNES VULNÉRABLES A LA CHALEUR

Les effets sanitaires se manifestent en première instance chez certaines populations qui sont plus vulnérables à la chaleur.

TABLEAU 1 Les populations vulnérables à la chaleur

| Les personnes fragiles | Les populations surexposées |
|---|--|
| Il s'agit des personnes dont l'état de santé, l'évènement de vie, ou l'âge les rend plus à risque | Il s'agit des personnes dont les conditions de vie ou de travail, le comportement ou l'environnement les rend plus à risque |
| <ul style="list-style-type: none">• Personnes âgées• Femmes enceintes• Enfants en bas âge (moins de 6 ans)• Personnes souffrant de maladies chroniques• Personnes en situation de handicap• Personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme | <ul style="list-style-type: none">• Personnes précaires, sans abri• Personnes vivant en squats, campements, bidonvilles et aires d'accueil non équipées• Personnes vivant dans des conditions d'isolement• Personnes vivant dans des logements mal isolés thermiquement• Personnes vivant en milieu urbain dense, à <i>fortiori</i> lorsqu'il y existe des îlots de chaleur• Travailleurs exposés à la chaleur, à l'extérieur ou dans une ambiance chaude à l'intérieur• Sportifs, notamment de plein air, dont les efforts physiques intenses et prolongés les rendent vulnérables à la chaleur• Populations exposées à des épisodes de pollution de l'air ambiant• Détenus |

Les populations vulnérables sont les premières concernées dès la survenue de chaleur.

Plus l'intensité de la chaleur va augmenter, plus la taille et les catégories de populations impactées vont s'accroître, les jeunes et les adultes en bonne santé peuvent alors également être concernés.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les recommandations sanitaires ont pour objectif de préparer à la survenue de vagues de chaleur et de limiter l'impact sur la santé des agents.

Ces recommandations sont rédigées sous forme de fiches à diffuser largement à l'ensemble des agents lors de la veille saisonnière :

- ✓ Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- ✓ Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- ✓ Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- ✓ Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais ;
- ✓ Evitez les efforts physiques ;
- ✓ Portez des vêtements amples, légers et de couleurs claires et si vous sortez, protégez-vous du soleil (lunettes, chapeau, crème solaire)
- ✓ Maintenez vos lieux de travail frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les aux périodes les plus fraîches) ;



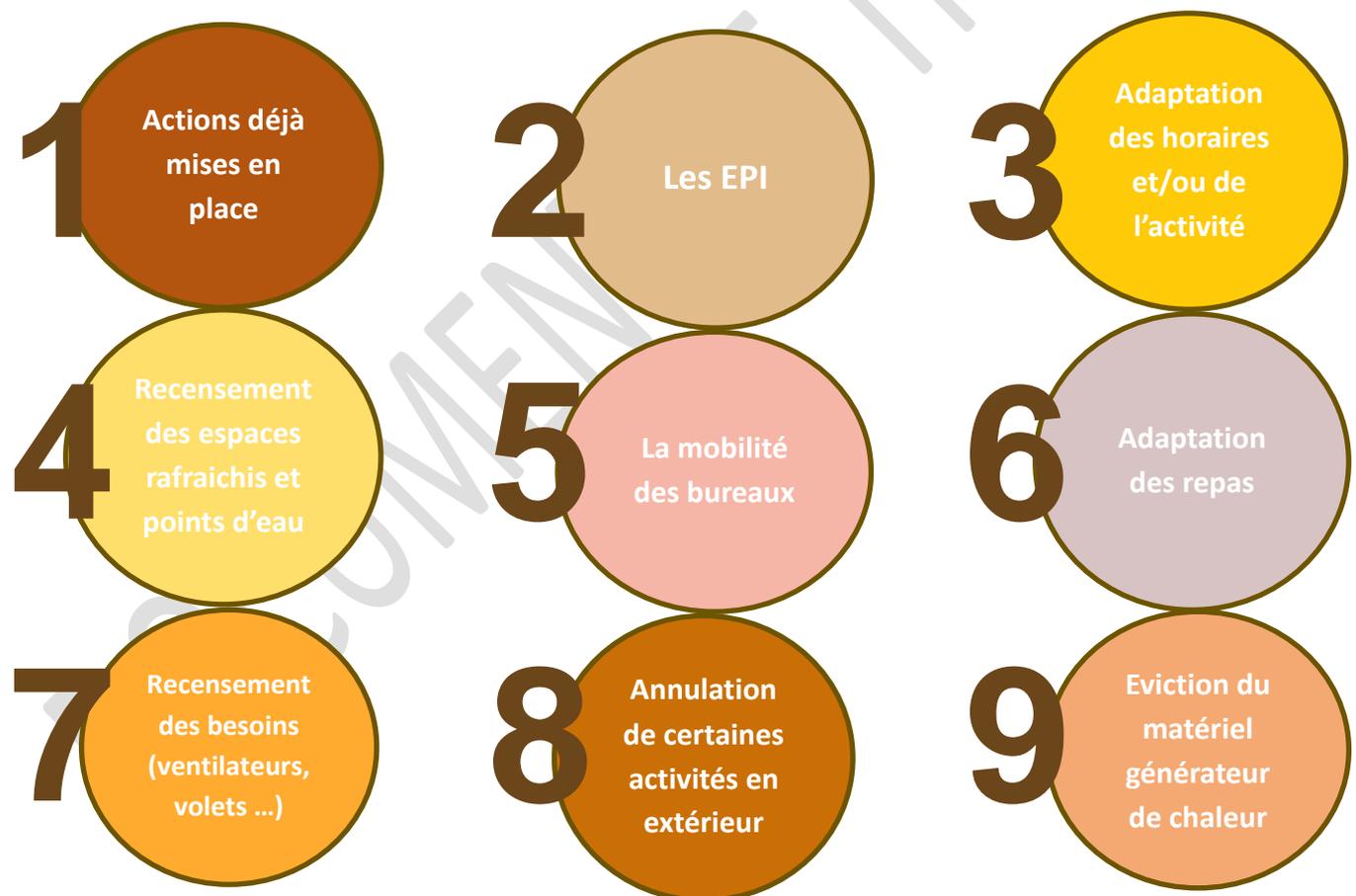
LA MISE EN PLACE DU PLAN D'ADAPTATION LIÉ AUX VAGUES DE CHALEUR

L'autorité territoriale est tenue de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de tous les agents.

Le risque lié à la chaleur doit être pris en considération et se traduire par un plan d'action prévoyant les mesures correctives possibles.

Pour cela, un travail transversal avec l'ensemble des services est engagé afin de proposer des adaptations générales mais également spécifiques adaptées aux contraintes de chaque service.

L'Autorité Territoriale a engagé ce travail en lien avec le service prévention, les assistants de prévention, les chefs de service et les responsables d'établissement sur la base commune suivante :



ORGANISATION GÉNÉRALE
APPLICABLE A L'ENSEMBLE DES
SERVICES PAR NIVEAU DE VIGILANCE

ORGANISATION GÉNÉRALE

| | |
|---|---|
| <u>NIVEAU 1 :</u> Veille saisonnière | <ul style="list-style-type: none">✓ Diffusion des recommandations sanitaires à tous les agents,✓ Mise en place d'une surveillance météorologique quotidienne,✓ Vérification des dispositifs opérationnels,✓ Engagement des commandes suivant les préconisations spécifiques par service, |
| <u>NIVEAU 2 :</u> Pic de chaleur Episode persistant de chaleur | <ul style="list-style-type: none">✓ Mobilité au niveau des bureaux : Possibilité d'utiliser les espaces de travail plus frais (Utilisation des bureaux en l'absence des collègues, salles de réunion, ...)✓ Se préparer à une montée en charge au vu d'un éventuel passage en niveau 3,✓ Renforcer les actions de communication,✓ Ouverture de toutes les fenêtres par les agents technique des 7h afin de créer un courant d'air, |
| <u>NIVEAU 3 :</u> Canicule | <ul style="list-style-type: none">✓ Télétravail pour raisons médicales pour les personnes vulnérables (justificatif médical)✓ Livraison de repas froids de la cuisine centrale |
| <u>NIVEAU 4 :</u> Canicule Extrême | <ul style="list-style-type: none">✓ Restriction d'activité aux heures les plus chaudes✓ Etudier la possibilité de décaler les horaires en fonction des nécessités de service |

ORGANISATION SPECIFIQUE PAR
SERVICE

PETITE ENFANCE

Sites : Ribambulle, 3 Petits Tours et Ptits cœurs

Métiers : Auxiliaire de puériculture, EJE, agents techniques, administratifs, ...

| | |
|---|--|
| <u>NIVEAU 1 :</u> Veille saisonnière | <u>Identifier les zones climatisées et points d'eau :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ 3 Ptits Tours : l'intégralité de la crèche✓ Ptits cœurs : Salle de vie des grands et petits✓ Les trois structures sont équipées de point d'eau courante et armoires froides |
| <u>NIVEAU 2 :</u> Pic de chaleur Episode persistant de chaleur | <u>EPI :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Possibilité d'utiliser les blouses manches courtes |
| <u>NIVEAU 3 :</u> Canicule | <ul style="list-style-type: none">✓ Adaptation du temps de pause plus courtes mais plus fréquentes |
| <u>NIVEAU 4 :</u> Canicule Extrême | <ul style="list-style-type: none">✓ Utilisation de vaisselle jetable sur les services de restauration |

ÉDUCATION

Sites : 7 écoles maternelles et 6 élémentaires

Métiers : ATSEM, agents polyvalents, animateurs, coordonnateurs,

| | |
|---|--|
| <u>NIVEAU 1 :</u> Veille saisonnière | <u>Identifier les zones climatisées et points d'eau :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Toutes les structures sont équipées au moins d'une pièce climatisée,✓ Toutes les structures sont équipées de point d'eau courante et armoire froide |
| <u>NIVEAU 2 :</u> Pic de chaleur Episode persistant de chaleur | <u>EPI :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Possibilité d'utiliser les blouses manches courtes |
| <u>NIVEAU 3 :</u> Canicule | <u>Horaires et activité :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Possibilité de basculer le nettoyage des locaux le matin✓ Faire des rotations sur le poste de plonge✓ Adaptation du temps de pause plus court mais plus fréquent <u>Equipements :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Livraison de repas froids par la cuisine centrale pour éviter l'utilisation des armoires chaudes |
| <u>NIVEAU 4 :</u> Canicule Extrême | <ul style="list-style-type: none">✓ Utilisation de vaisselle jetable pour éviter la plonge <u>Animateurs :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Adaptation des sorties en extérieurs |

CUISINE CENTRALE

Métiers : Administratifs, agents de production, chauffeurs livreurs, plongeurs, responsable de production, responsable approvisionnement et logistique, second de cuisine,

| | |
|---|---|
| <p><u>NIVEAU 1 :</u> Veille saisonnière</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter l'apport en fruits et légumes riches en eau ✓ Etudier les menus afin de proposer des repas chauds modulables en repas froids <p><u>Identifier les zones climatisées et points d'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réfectoire et les bureaux à l'entrée de la cuisine ✓ Plusieurs points d'eau potable |
| <p><u>NIVEAU 2 :</u> Pic de chaleur Episode persistant de chaleur</p> | <p><u>EPI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chauffeurs : Dotation de casquettes, gourdes et brumisateurs ✓ Agents de production : dotation de gourdes <p><u>Besoin en équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ventilateurs dans les bureaux non climatisés |
| <p><u>NIVEAU 3 :</u> Canicule</p> | <p><u>Activité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Livraison de repas froids pour limiter l'utilisation des armoires chaudes <p><u>Horaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chauffeurs : Modifier les horaires et l'organisation de la tournée soit : 06H – 13h24 au lieu de 7h30 – 14h54 ✓ Cuisiniers : Embauche à 6h30 au lieu de 7h30 ✓ Pauses plus fréquentes |
| <p><u>NIVEAU 4 :</u> Canicule Extrême</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Livraison de menus appertisés /pique-nique, afin de limiter la plonge sur les sites |

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Sites : Service social, insertion, logement, service personnes âgées, BT Emploi,

Métiers : Administratifs, travailleurs sociaux, animateurs, aides à domicile, agents techniques

| | |
|---|---|
| <u>NIVEAU 1 :</u> Veille saisonnière | <u>Identifier les zones climatisées et points d'eau :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ 5 bureaux climatisés✓ Salle de réunion du CCAS✓ Foyer Croizat Climatisé✓ Espace extérieur ombragé✓ 1 fontaine à eau dans chaque structure (CCAS et BIS) |
| <u>NIVEAU 2 :</u> Pic de chaleur Episode persistant de chaleur | <ul style="list-style-type: none">✓ <u>BIS</u> : Besoin de persiennes au sein de 2 bureaux exposés plein sud✓ <u>CCAS</u> : façade en toile sans volet ni persienne |
| <u>NIVEAU 3 :</u> Canicule | <u>SAD :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Adaptation des plannings et missions des Aides à Domicile afin de reporter les efforts physiques aux heures les moins chaudes✓ Ouverture du foyer restaurant Croizat de 14h00 à 17h00 du lundi au samedi pour les AD. <u>Agents amenés à faire des déplacements (AD et chauffeurs) :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Dotation de gourdes✓ Brumisateurs |
| <u>NIVEAU 4 :</u> Canicule Extrême | <ul style="list-style-type: none">✓ Etude au cas par cas d'une restriction d'activité aux heures les plus chaudes |

Centre Social et Culturel

Sites : CENSO, Ludothèque, BIJ, Café de la route, Maison des lacs, Tour F

Métiers : Administratifs, animateurs/médiateur, agent de production, agent technique, travailleurs sociaux,

| | |
|---|--|
| <u>NIVEAU 1 :</u> Veille saisonnière | <u>Identifier les zones climatisées/fraîches et points d'eau :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Bistrot solidaire de l'Estey climatisé✓ Parc Mussonville espace arboré/ombragé plus frais✓ Mise en place de toiles d'ombrage sur la terrasse du bistrot |
| <u>NIVEAU 2 :</u> Pic de chaleur Episode persistant de chaleur | <u>EPI :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Dotation de tee-shirt pour les agents travaillant sur l'OASIS <u>Besoin en équipements :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Recenser les besoins en ventilateurs |
| <u>NIVEAU 3 :</u> Canicule | <u>Horaires et activités :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Activités proposées en dehors des pics de chaleur✓ Adaptation des animations en fonction de la température✓ Délocalisation des actions du CENSO sur Mussonville « Projet OASIS »✓ Possibilité de travailler dans le bistrot de l'Estey climatisé lorsqu'il est délocalisé à Mussonville |



Les locaux du centre social sont très chauds notamment la ludothèque et le BIJ espace complètement vitré sans solution de repli.

Propositions : Envisager l'installation d'une climatisation au sein de ces 2 espaces et une fontaine d'eau fraîche au CENSO.

| | |
|--|---|
| <u>NIVEAU 4 :</u> Canicule Extrême | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude au cas par cas d'une restriction d'activité aux heures les plus chaudes |
|--|---|

CULTURE

Sites : Service Culture et MMM

Métiers : Administratifs, agents techniques, médiateurs, enseignants artistiques,

| | |
|---|--|
| <u>NIVEAU 1 :</u> Veille saisonnière | <p><u>Identifier les zones climatisées et points d'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bâtiment MMM en pierre reste frais sur la période estivale ✓ Plusieurs points d'eau potable ✓ Fermeture 4 semaines du 22/07 au 19/08 |
| <u>NIVEAU 2 :</u> Pic de chaleur Episode persistant de chaleur | <p><u>EPI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gourde isotherme à tous les agents du service culturel ✓ Dotation de casquettes pour les agents travaillant en extérieur |
| <u>NIVEAU 3 :</u> Canicule | <p><u>Horaires et activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adaptation de la programmation en fonction de la température ✓ Les horaires des agents sont décalés en fonction des spectacles ✓ Solution de repli systématiquement étudiée afin de ne pas proposer de spectacles en extérieur en pleine canicule |
| <u>NIVEAU 4 :</u> Canicule Extrême | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude au cas par cas d'une restriction d'activité aux heures les plus chaudes |

BIBLIOTHEQUE

Métiers : Administratifs, bibliothécaires, agents techniques,

| | |
|---|--|
| <u>NIVEAU 1 :</u> Veille saisonnière | <u>Identifier les zones climatisées et points d'eau :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 bureau équipé d'une clim actuellement pas fonctionnelle (intervention IDEX en cours)✓ Installation d'une fontaine d'eau fraîche <u>Horaires :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ A partir du 09/07 passage à la semaine de 4 jours du mardi au vendredi✓ Activité hors les murs (Bègles plage)✓ Fermeture de la structure 2 semaines en août |
| <u>NIVEAU 2 :</u> Pic de chaleur Episode persistant de chaleur | <u>EPI :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Gourde isotherme pour tous les agents du service culturel |
| <u>NIVEAU 3 :</u> Canicule | <ul style="list-style-type: none">✓ Fermeture de la mezzanine (espace multimédia)✓ Temps de pause plus fréquents |
| <u>NIVEAU 4 :</u> Canicule Extrême | <ul style="list-style-type: none">✓ Etude au cas par cas d'une restriction d'activité aux heures les plus chaudes |



Etablissement très chaud entièrement vitré.

Propositions : Etudier un projet de réhabilitation de la Bibliothèque.

Dans l'attente, changement des huisseries prévue en 2025, étudier la possibilité d'installer des filtres et/ou volets roulants

MUSÉE

Métiers : Administratifs, régisseur des œuvres, agents techniques, assistants de conservation

| | |
|---|--|
| <u>NIVEAU 1 :</u> Veille saisonnière | <u>Identifier les zones climatisées et points d'eau :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Plusieurs points d'eau potable |
| <u>NIVEAU 2 :</u> Pic de chaleur Episode persistant de chaleur | <u>EPI :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Gourde isotherme à tous les agents du service culturel✓ Dotation de ventilateurs supplémentaires |
| <u>NIVEAU 3 :</u> Canicule | <u>NOUVEAU MUSÉE :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Etablissement rafraîchi par géothermie,✓ Auditorium de 140 m² + espace de convivialité frais pouvant être identifié comme îlot de fraîcheur à destination des autres services |
| <u>NIVEAU 4 :</u> Canicule Extrême | <ul style="list-style-type: none">✓ Etude au cas par cas d'une restriction d'activité aux heures les plus chaudes |

CHAPITÔ

Métiers : Cité cirque (agents administratifs), CENSO (animateurs jeunesse, médiateur culture), Vie associative (administratifs)

| | |
|---|---|
| <u>NIVEAU 1 :</u> Veille saisonnière | <u>Identifier les zones climatisées et points d'eau :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Salle chaufferie climatisée✓ Brumisateur situé parc des lavandières✓ Installation d'une pergola avec végétalisation prévue✓ Etude installation fontaine à eau |
| <u>NIVEAU 2 :</u> Pic de chaleur Episode persistant de chaleur | ✓ Adaptation de la programmation en fonction de la température |
| <u>NIVEAU 3 :</u> Canicule | <u>Besoin en équipements :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Recenser les besoins en ventilateurs |
| <u>NIVEAU 4 :</u> Canicule Extrême | ✓ Etude au cas par cas d'une restriction d'activité aux heures les plus chaudes |



Bâtiment vitré sur toute la longueur forte exposition au soleil

Propositions : Etudier la faisabilité d'une pose de stores extérieurs sur l'ensemble des vitres hautes côté esplanade et tram

SERVICE DES SPORTS

Sites : Sce des sports, Piscine, Bègles plages et tous les complexes sportifs

Métiers : Administratifs, ETAPS, agents techniques ...

| | |
|--|--|
| <p><u>NIVEAU 1 :</u> Veille saisonnière</p> | <p><u>Identifier les zones climatisées et points d'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Piscine : Accueil et poste des maitres-nageurs climatisés ✓ Bègles Plage : Poste de secours équipé d'une pompe à chaleur ✓ Ombrière installée sur le site de Bègles plage ✓ Brumisateur installé au niveau de l'accueil de Begles plage ✓ Point d'eau potable sur l'ensemble des sites ✓ Fermeture de la piscine en juillet et août |
| <p><u>NIVEAU 2 :</u> Pic de chaleur Episode persistant de chaleur</p> | <p><u>EPI :</u></p> <p>Pour les surveillants de baignade :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dotation de lunettes de soleil ✓ Casquette saharienne pour les surveillants de baignade ✓ Dotation en écran total <p><u>Horaires et activités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Privilégier les animations hors pic de chaleur |
| <p><u>NIVEAU 3 :</u> Canicule</p> | <p><u>Horaires et activités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Annulation des activités CLSH ✓ Flexibilité des horaires de travail <p><u>Besoin en équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilité au niveau des bureaux (privilégier les îlots de fraîcheur) ✓ Dotation de ventilateurs |
| <p><u>NIVEAU 4 :</u> Canicule Extrême</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude au cas par cas d'une restriction d'activité aux heures les plus chaudes |



Agents fortement exposés à la chaleur sur la période estivale

Propositions : Réduire la zone aride entre le city stade et la base nautique, végétaliser le toit de la base nautique, désimperméabiliser les sols

PRÉVENTION MÉDIATION TRANQUILITÉ

Métiers : PM, ASVP, Administratif

| | |
|---|---|
| <u>NIVEAU 1 :</u> Veille saisonnière | <u>Identifier les zones climatisées et points d'eau :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ 2 véhicules climatisés✓ Locaux exposés Nord gardent la fraîcheur✓ Locaux équipés d'une douche |
| <u>NIVEAU 2 :</u> Pic de chaleur Episode persistant de chaleur | <u>EPI :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Augmenter le nombre de tee-shirt✓ Dotation de bermudas✓ Brumisateurs✓ Gourdes isothermes✓ Casquettes |
| <u>NIVEAU 3 :</u> Canicule | <u>Horaires et activités :</u> ASVP : <ul style="list-style-type: none">✓ Pas de pression au stationnement en période estivale l'activité des ASVP est redéployé dans les parcs et jardins✓ Décalage de l'heure d'embauche à 9h au lieu de 10h30 pour une fin de service à 16h15 au lieu de 17h45 PM : (pour test et dans l'attente d'une confirmation politique) <ul style="list-style-type: none">✓ Proposer de passer la PM sur les mêmes horaires que les ASVP |
| <u>NIVEAU 4 :</u> Canicule Extrême | <ul style="list-style-type: none">✓ Etude au cas par cas d'une restriction d'activité aux heures les plus chaudes |

AGENTS HÔTEL DE VILLE

Métiers : administratifs, agents techniques

| | |
|---|---|
| <u>NIVEAU 1 :</u> Veille saisonnière | <u>Identifier les zones climatisées et points d'eau :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Partie plus ancienne (bâtiment en pierre) et sous-sols plus frais✓ Bureaux du service communication climatisés✓ Fontaine d'eau fraîche disponible à l'accueil |
| <u>NIVEAU 2 :</u> Pic de chaleur Episode persistant de chaleur | <ul style="list-style-type: none">✓ Mobilité au niveau des bureaux : Possibilité d'utiliser les espaces de travail plus frais (Utilisation des bureaux en l'absence des collègues, salles de réunion, ...)✓ Ouverture de toutes les fenêtres par les agents technique des 7h afin de créer un courant d'air, |
| <u>NIVEAU 3 :</u> Canicule | <ul style="list-style-type: none">✓ Télétravail pour raisons médicales pour les personnes vulnérables (justificatif médical) |
| <u>NIVEAU 4 :</u> Canicule Extrême | <ul style="list-style-type: none">✓ Etudier la possibilité de décaler les horaires en fonction des nécessités de service |